



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 46083

## Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'enseignement du premier degré dans le département de l'Aude dans l'optique de la rentrée 2014. Sur les 117 postes attribués à l'académie de Montpellier à la rentrée 2013, le département de l'Aude a bénéficié d'une dotation de 9 postes pour 312 élèves supplémentaires. Cette mesure constitue un effort non négligeable et mérite d'être saluée. Elle ne saurait pour autant répondre à l'ensemble des besoins. Le département de l'Aude, qui a eu à souffrir de la politique calamiteuse menée sous le précédent quinquennat en matière d'éducation, a en effet le plus fort taux de jeunes en difficulté de lecture de toute la région Languedoc-Roussillon (10,6 %). En outre, le ratio professeur-élèves est à son désavantage car la ruralité consomme plus de postes que les zones urbaines où les écoles sont de plus grande importance. Dans l'Aude, les zones rurales sont très présentes : 54 % des écoles ont 3 classes et moins, d'où un ratio professeur-élèves de 4,36. De source syndicale, on estime à 40 le nombre d'enseignants supplémentaires qui seraient nécessaires à la rentrée 2014 pour que la situation du département puisse s'améliorer. Il lui demande de bien vouloir se pencher sur ce problème et de lui indiquer si, comme cela serait donc souhaitable il compte renforcer les moyens de l'enseignement du premier degré dans l'Aude à la rentrée 2014.

## Texte de la réponse

La majorité précédente a, entre 2007 et 2012, supprimé près de 80 000 postes dans l'éducation nationale. L'école française s'en trouve dans une situation particulièrement dégradée. Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse le coeur de sa stratégie pour le redressement de la France. Il a fixé au ministère de l'éducation nationale un objectif : faire réussir tous les élèves. La lutte contre la difficulté scolaire doit donc redevenir une priorité. Il s'est engagé à refonder le système scolaire et à recréer sur cinq ans 60 000 postes nouveaux pour contribuer à l'effort de redressement éducatif de la Nation, dont 54 000 bénéficieront à l'éducation nationale, 5 000 à l'enseignement supérieur et 1 000 à l'enseignement agricole. Il s'agit à l'éducation nationale de postes d'enseignants et de personnels éducatifs, médico-sociaux, administratifs et techniques qui sont indispensables à la bonne marche des établissements scolaires. S'agissant de l'Aude, le caractère rural de ce département le conduit à bénéficier d'un ratio professeurs pour cent élèves de 5,23 en 2013, beaucoup plus favorable que celui des autres départements de l'académie (hors Lozère, compte tenu de ses spécificités géographiques). La répartition académique des moyens a été étudiée au regard de l'évolution attendue des effectifs et de la volonté de réduire l'écart entre les départements de l'académie. C'est dans ce cadre qu'à la rentrée 2013, 9 postes ont été attribués à l'Aude pour 312 élèves supplémentaires. Les opérations de carte scolaire ont été menées en tenant compte de la situation des écoles en zone rurale. A ce titre, les écoles de Cabrespine, Salsigne et Lauraguel ont ainsi bénéficié d'un demi-poste supplémentaire. Une attention particulière a également été portée sur les écoles en réseau de réussite scolaire où les enfants de moins de 3 ans ont été comptabilisés dans les prévisions d'effectifs. 4 postes ont été maintenus pour permettre la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les écoles de Belpech, Pexiora, Alphonse Daudet à Port-la-Nouvelle et l'Aiguille à Trèbes. Enfin, un poste supplémentaire a été accordé aux écoles Marie Curie à Lézignan et Montmorency à

Narbonne dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes » qui vise à réduire les inégalités par une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles. Lors du comité technique académique du 14 janvier 2014, il a été proposé d'attribuer 7 postes au département de l'Aude pour la rentrée 2014. Ceci devrait permettre de maintenir un ratio professeurs pour cent élèves quasi identique à celui de 2013 (5,22) en tenant pourtant compte d'une augmentation des effectifs de 215 élèves.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription** : Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 46083

**Rubrique** : Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [17 décembre 2013](#), page 13075

**Réponse publiée au JO le** : [4 mars 2014](#), page 2102